



BANQUE NATIONALE DU CAMBODGE

No.

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE CHEA CHANTO, GOUVERNEUR DE LA  
BANQUE NATIONALE DU CAMBODGE  
SUR " PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE : ROLE DES BANQUES CENTRALES"**

**21<sup>EME</sup> CONFERENCE DES GOUVERNEURS  
DES BANQUES CENTRALES DES PAYS FRANCOPHONES  
(DAKAR – 14-16 MAI 2014)**

**Excellences, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,**

Tout d'abord, au nom de la Banque Nationale du Cambodge, je voudrais adresser mes vives félicitations et exprimer mes très sincères remerciements à Son Excellence Tiemoko Meyliet Kone, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, pour son exceptionnelle hospitalité et pour l'excellente organisation de notre 21<sup>ème</sup> Conférence.

J'étends mes remerciements à tous les collaborateurs de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui participent au succès incontestable de cette rencontre !

Aussi, à titre personnel, je veux dire combien je suis heureux d'être revenu à Dakar, cette belle ville tournée vers l'océan et capitale d'un pays qui nous est très cher, le Sénégal.

Aujourd'hui, c'est une belle occasion de nous réunir pour renforcer nos liens d'amitié et de coopération, mais aussi pour nous donner l'occasion de nous enrichir, à travers nos échanges et nos discussions.

Cette année, le thème de notre conférence porte sur le rôle des Banques Centrales face à la Stabilité du marché de la dette souveraine, du financement des économies et de l'inclusion financière.

Permettez-moi de retenir votre attention quelques instants sur l'une des responsabilités qui incombent aujourd'hui aux Banques Centrales, à savoir leur rôle dans la promotion de l'inclusion financière.

Certes, l'inclusion financière est un sujet largement débattu, je dirais même « à la mode », mais j'observe que sa définition n'est pas parfaitement fixée, ni par la pratique, ni par la réglementation, ni par les standards internationaux.

C'est pourquoi je voudrais commencer par tenter de préciser ce que veut dire ce concept.

On peut définir l'inclusion financière comme l'intégration dans les circuits financiers de personnes qui en étaient écartées auparavant. Il s'agit donc d'une action ou d'une politique qui vise à réduire ou supprimer une forme d'exclusion sociale particulièrement grave dans le monde moderne.

Pratiquement, l'inclusion financière se traduit par l'offre de services bancaires et financiers de base à faible coût pour des clients évincés des services traditionnels. Et l'on sait combien les services bancaires sont aujourd'hui indispensables pour être intégré à la société !

D'ailleurs, je rappelle que l'ONU, qui a fait de l'inclusion financière un des enjeux du développement, la définit comme l'accès facile et à un prix raisonnable à une large gamme de services financiers - non seulement le crédit mais aussi l'épargne ou les moyens de paiement -, pour tous les ménages et pour toutes les entreprises.

Ainsi, l'inclusion financière doit être sociale, universelle, durable, viable et efficace.

Dès lors, on comprend mieux pourquoi les Banques Centrales sont appelées à exercer un rôle décisif dans la promotion de l'inclusion financière.

En effet, il convient de s'assurer notamment de la nature, de la qualité, du prix et de la pérennité de ces services, ainsi que de la protection des consommateurs. Telles sont typiquement des missions pour les Banques Centrales !

Cela est vrai dans les pays développés où les dispositifs mis en place pour lutter contre l'exclusion bancaire ne se limitent pas à l'accès au compte, mais s'étendent à une offre globale de services financiers abordables, destinés à des clients souvent fragiles.

Mais en matière d'inclusion financière, ce qui est valable dans les économies les plus avancées l'est encore davantage dans les pays émergents ou en développement.

Car les formes alternatives de financement, telles que la tontine, la micro-finance ou la banque islamique, y occupent traditionnellement une place importante, alors que les services bancaires traditionnels ne sont accessibles qu'à une partie de la population.

Or ces formes alternatives de financement ne sont pas toujours correctement régulées et supervisées, alors qu'elles exigeraient une réaction forte et appropriée des Banques Centrales.

Et je ne parle pas ici du « shadow-banking » ou de la « banque de l'ombre », en d'autres mots des services bancaires qui ne sont sous aucune surveillance réglementaire, et qui deviennent une préoccupation majeure pour les régulateurs du monde entier.

Partout, quelle que soit sa forme, l'inclusion financière doit être mise en place, développée, évaluée, contrôlée et maîtrisée de manière adéquate et efficace.

Très logiquement, compte tenu des enjeux sociaux, économiques, financiers et monétaires, c'est donc aux Banques Centrales qu'il appartient d'intervenir.

### **Excellences, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,**

En matière de rôle des Banques Centrales dans la promotion de l'inclusion financière, permettez-moi vous exposer très brièvement l'expérience du Cambodge.

De fait, sur ce sujet, je crois pouvoir vous dire que mon pays est un exemple intéressant. En particulier, la micro-finance cambodgienne est reconnue pour sa transparence, son impact sur la réduction de la pauvreté... et sa rentabilité !

Certainement, le cadre réglementaire de la micro-finance mis en place par la Banque Nationale du Cambodge depuis une quinzaine d'années a largement contribué à la promotion et au développement de la micro-finance, et donc de l'inclusion financière.

Pourtant, cela avait été initialement critiqué. Il semblait alors contestable de consacrer les ressources limitées de notre Banque Centrale à des institutions aussi petites et ayant un faible impact sur la stabilité financière.

Mais nous avons la conviction que, malgré tout, l'activité de la micro-finance était déterminante pour accompagner le développement économique, particulièrement dans un contexte où la confiance dans le système bancaire était encore fragile, marqué par la cruelle expérience de la guerre et de l'instabilité.

Ainsi, afin de minimiser leur coût pour le régulateur et les entités contrôlées, la supervision et la réglementation ont été faites selon une approche « graduée ».

Pratiquement, les opérateurs de crédit dont les activités étaient en-dessous d'un certain seuil ont été simplement enregistrés, avec un reporting minimal principalement statistique, nous permettant de réduire un peu l'étendue du « shadow-banking ».

A l'inverse, ceux excédant ce seuil ont été soumis à l'agrément, à la réglementation, aux règles de capital minimum, aux ratios prudentiels ainsi qu'aux règles de protection du consommateur.

Plus important, les institutions ont été libres de fixer leurs propres taux d'intérêt, ce qui est sans doute l'un des grands succès de la réglementation au Cambodge.

Au total, ces actions ont été bien accueillies par les institutions elles-mêmes qui voient la licence accordée par la Banque Centrale comme un ticket d'accès aux financements internationaux, puisque les actionnaires attachent un grand prix à notre surveillance prudentielle.

A cet égard, après la crise financière globale qui a rendu ces financements internationaux plus rares et moins accessibles, il faut mentionner qu'une nouvelle catégorie d'institutions de micro-finance acceptant les dépôts a été introduite, ces entités ayant le droit de recevoir des fonds du public en montants limités.

L'intention était certes de réduire la dépendance aux capitaux internationaux et de favoriser des financements d'origine domestique, mais aussi d'encourager la culture de l'épargne, car nous croyons que l'accès à la finance va au-delà du seul accès au crédit.

En outre, ces institutions de micro-finance prenant des dépôts ont été autorisées à opérer comme agent de compagnies d'assurances fournissant des produits de micro-assurance.

Enfin, je voudrais signaler que la protection des clients a été également renforcée grâce à l'instauration de pratiques de prêteurs responsables et transparentes.

Ces quelques exemples concrets vous montrent quels types d'actions une Banque Centrale peut effectivement décider et mettre en œuvre afin de favoriser l'inclusion financière.

### **Excellences, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,**

Assurément, les mesures prises par la Banque Nationale du Cambodge ont permis de promouvoir et de développer l'inclusion financière, notamment dans les zones rurales, à travers les succès de la micro-finance qui compte aujourd'hui 1,4 millions de clients et représente 15% du total des crédits du secteur bancaire.

Du fait de leur fonction essentielle dans le développement économique, nous veillons particulièrement à ce que les institutions de micro-finance demeurent sainement gérées. C'est pourquoi nous les régulons et les supervisons avec soin et prudence, au même titre que les banques.

Nous sommes conscients que certains problèmes persistent, comme celui des taux d'intérêt qui restent en certains cas trop élevés. En ce domaine aussi, il appartient à la Banque Centrale de prendre des décisions équilibrées afin de continuer à promouvoir l'insertion financière, dans un souci d'éthique.

*Toutes ces considérations nous montrent combien les Banques Centrales ont un rôle éminent à jouer dans la promotion de l'inclusion financière !*

En renouvelant mes très chaleureux remerciements à Son Excellence Tiemoko Meyliet Kone, ainsi qu'à tous nos amis et collègues de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, je vous remercie de votre attention.